

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire,  
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 22**

**Conseillers votants : 24**

**Pour : 21**

**Contre : 2**

**Abstention : 1**

**25 – BUDGET PRINCIPAL M57 - BUDGET PRIMITIF 2024**

**Le Conseil Municipal délibère à la majorité**

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311.2, L2312.1 et L2312.2 et vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget principal de l'exercice 2024, chapitre par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024
10	Reversement taxe d'aménagement	2 539,00
20	Immobilisations incorporelles	38 732,00
204	Subventions d'équipement	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	954 459,61
23	Immobilisation en cours	74 665,57
Opération 25	Confortement falaise remparts Citadelle Côté Gironde	0,00
Opération 27	Aménagement urbain Place de la Citadelle	3 700,00
Opération 28	AD-AP	75 000,00
Opération 29	Création d'une aire de camping-cars	78 423,90
Opération 31	Travaux d'aménagement Place Grasilier	30 000,00

Opération 32	Projet Neptune 2030	50 000,00
Opération 33	Construction des vestiaires du rugby	40 000,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	249 316,00
040	Opérations d'ordre entre sections	118 595,82
041	Opérations patrimoniales	105 739,88
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 846 171,78</b>
<b>RECETTES</b>		
13	Subventions d'investissement	472 537,65
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 130,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	432 347,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00
040	Opérations d'ordre entre Sections	432 200,00
041	Opérations patrimoniales	105 739,88
R001	Excédent d'investissement reporté	302 216,91
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 846 171,78</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>N° CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
011	Charges à caractère général	2 284 129,00
012	Charges de personnel	2 944 315,00
014	Atténuations de produits	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	679 082,53
66	Charges financières	105 300,00
67	Charges Exceptionnelles	3 000,00
023	Virement à la Section d'Investissement	432 347,34
042	Opérations d'ordre entre sections	432 200,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 890 373,87</b>
<b>RECETTES</b>		
013	Atténuation de charges	1 000,00
70	Produits des services	366 073,00
73	Impôts et taxes	1 094 640,00
731	Fiscalité locale	2 951 500,00
74	Dotations et Participations	1 466 268,00
75	Autres produits de gestion courante	90 491,50
76	Produits financiers	15,00
77	Produits spécifiques	7 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	118 595,82
R002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	794 290,55
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 890 373,87</b>

- De reconduire pour 2024 l'autorisation donnée au maire de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 mars 2024 et a pris acte.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 25/03/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20240319-72529-DE-1-1

La Secrétaire de Séance,  
Madame Danielle GRANBEEN



Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

